

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Délibération N° 001-2025

**VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF
BUGET PRINCIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le six du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. LEYRIS Jean-Michel, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil : le 31 janvier 2025

Présents :

MMES NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER,
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI, ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)
Mme CERTAIN (procuration à M. ORLIANGES)
Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME

Le Conseil Municipal,

- Après présentation et explication du compte
- Après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif,
- Considérant que le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2024 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles,
- Considérant que le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion établi par le trésorier du SGC de Tulle

- Procède au règlement définitif du budget 2024,
- Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Arrête à la somme de 89 386,96€ le montant des dépenses d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2025 (budget principal)
- Arrête à la somme de 155 266,82€ le montant des recettes d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2025 (budget principal)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits acquittés.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**